

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 21 avril 2020*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Renaud LE BERRE, Yannick MORIN, Fabienne TASSEL,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Denis BERTRAND

**Délibération n°2021-076**

Membres en exercice : 69 Présents : 61

Absents : 8

Pouvoirs : 3

**TOURSME  
GRAND SITE CAP D'ERQUY CAP FREHEL  
CONVENTION DE PARTENARIAT 2020-2025**

Créé en 1992, le syndicat mixte du Grand site Cap d'Erquy-Cap Fréhel est aujourd'hui porté par le Département, Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération dans le but de préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel de ce territoire.

Une première convention de partenariat avait été signée en 2016 entre différents partenaires (Etat, Région, Département, Communautés, communes, Conservatoire du Littoral) pour la période 2016-2019 avec pour objectif l'obtention du label Grand site de France, qui a été réalisée à l'été 2019. Le travail doit toutefois être poursuivi afin de garantir le maintien du label et une nouvelle convention de partenariat est ainsi proposée sur la période 2020-2025.

Cette convention porte sur un programme d'actions avec 6 axes et près d'une centaine d'actions :

- Axe 1: Préserver les paysages et la biodiversité
- Axe 2: Conforter le lien, entre le Grand Site de France, le territoire, les habitants
- Axe 3: Transmettre l'esprit des lieux et encourager un développement durable du territoire
- Axe 4: Mieux accéder et parcourir le Grand Site de France dans le respect des lieux
- Axe 5: Améliorer la connaissance du Grand Site de France et suivre l'évolution du patrimoine et des usages socio-économiques
- Axe 6: Conforter la gouvernance du Grand Site de France

L'ensemble des partenaires du Grand Site, signataires de la présente convention, financeurs <sup>et/ou</sup> maîtres d'ouvrages, s'engagent à promouvoir la démarche Grand Site de France, la soutenir, favoriser la mise en œuvre du programme d'actions et porter la candidature au renouvellement du label en 2025. Les partenaires s'engagent également à respecter sur le territoire des caps, les valeurs et les fondements de la démarche Grand Site de France dans leurs propres projets et dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques afin d'optimiser leur adéquation avec les actions Grand Site. La maîtrise d'ouvrage des actions de la démarche Grand Site de France est assurée par des acteurs variés. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en place les actions Grand Site qu'ils ont souhaité voir intégrer dans le programme d'actions et ceci en adéquation avec l'esprit de la démarche et en bon partenariat avec la structure coordinatrice, en l'impliquant le plus en amont possible dans la définition des projets. La structure coordinatrice validera les projets avant leur remontée aux financeurs.

Au regard du programme d'actions 2020-2025, transmis aux membres du Conseil communautaire,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités de ce partenariat avec le syndicat mixte Grand site Cap d'Erquy-Cap Fréhel et les autres partenaires,
- VALIDE le programme d'actions 2020-2025,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le	4 MAI 2021
Affiché le	4 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

A Lamballe-Armor, le 4 MAI 2021

Pour le Président absent,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président

Philippe HERCOUET

